



Mairie de  
Saint-Georges-sur-Baulche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 26 février 2018

DÉLIBÉRATION N°2018-034

OBJET : Acquisition parcelles AM52, AH88 (Consorts Grégoire)



En exercice : 20  
Membres  
Présents(s) : 18  
Pouvoir(s) : 2  
Absent(s) : 2

Le vingt-six février deux mille dix-huit, à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Crescent MARAULT, Maire.

**Les membres présents en séance :**

Crescent MARAULT, Michel DUCROUX, Guy CASSAN, Claire GUEGUIN, Aurore BAUGE, Jean-François HAMELIN, Christiane GALLON, Roger BUFFAUT, Christian VEILLAT, Luc EUGENE, Michel BONNOT, Martine MORETTI, Christian BRUNEAUD, Christiane LEPEIRE, Isabelle CAMBIER, Philippe THOMAS, Sylvie PORTE, Bertrand POUSSIERRE

**Le ou les membre(s) ayant donné un pouvoir :**

Bénédicte NASTORG LARROUTURE à Michel DUCROUX, Axelle BONNIN à Christiane LEPEIRE

**Le ou les membres absent(s) :**

Bénédicte NASTORG LARROUTURE, Axelle BONNIN

**Secrétaire de séance :** Monsieur Christian BRUNEAUD

**CONSIDERANT** que l'article [L. 2241-1](#) du CGCT indique que "le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune.

**CONSIDERANT** que l'acquisition de la parcelle AM52 est indispensable afin de disposer de l'emprise foncière nécessaire à la réalisation de la future résidence intergénérationnelle.

**CONSIDERANT** que l'acquisition de la parcelle AH88 permet à la commune de conforter son patrimoine foncier.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de bien vouloir :

- Autoriser l'acquisition des parcelles AM 52 et AH88 pour un montant total de 62.500€
- Autoriser Monsieur le maire à signer cette acquisition ainsi que tout autre document nécessaire dans le cadre de ce dossier.

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme.

Le Maire

Crescent MARAULT

